

## Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 08 août 2008)

**Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI) :** Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à ce point de presse que nous tenons exceptionnellement vendredi et qui sera animé par le Rapporteur spécial sur les conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme, M Okechukwu Ibeanu. Il va faire le point de son séjour d'une semaine en Côte d'Ivoire. Ensuite il prendra vos questions. Il s'exprimera en anglais. Il y a des interprètes. M Ibeanu, vous avez la parole.

### SPECIAL RAPPORTEUR ON TOXIC WASTE CONCLUDES HIS MISSION TO COTE D'IVOIRE

Abidjan, 8 August 2008

*Mr. Okechukwu Ibeanu, Special Rapporteur of the United Nations Human Rights Council on the adverse effects of the illicit movement and dumping of toxic and dangerous products and wastes on the enjoyment of human rights issued this statement today:*

Ladies and Gentlemen,

I would like to begin by thanking the Government of Cote d'Ivoire for extending an invitation to me in my capacity as the Special Rapporteur of the United Nations Human Rights Council on the adverse effects of the illicit movement and dumping of toxic and dangerous products and wastes on the enjoyment of human rights to visit the city of Abidjan from 3 to 8 August 2008. This invitation was indeed long-awaited.

I would like to extend my appreciation to the Ministry of Environment, Water and Forests, which took the lead in the preparation and organisation of this mission. My warmest appreciation also to the United Nations Operation in Cote d'Ivoire, for their excellent organisation and provision of technical and logistical support as well as local knowledge for the purpose of this mission.

My visit here was to gather first-hand information about the toxic waste dumping around the district of Abidjan that happened in August 2006 and its effect on the human rights of the residents of Abidjan.

During my mission, I was able to meet with a variety of stakeholders, including the Prime Minister's Office, Ministry of Foreign Affairs, the Environmental Committee of the National Assembly, Former President of the National Commission of Enquiry on the toxic waste dumping, President of the International Commission on the toxic waste dumping in the district of Abidjan, National Human Rights Commission of

Côte d'Ivoire, Governor of the District of Abidjan, Attorney-General's Office, Ministry of Justice and Human Rights, CIAPOL, Ministry of Animal Husbandry and Fisheries, Civil Protection Authority, Ministry of the City and Urban Hygiene, Ministry of Health and Public Hygiene, Chamber of Commerce and Industry, Autonomous Port of Abidjan, specialised UN agencies, the World Bank, members of civil society, chiefs of villages and victims who have been directly affected by the dumping.

I also had the opportunity to visit some of the dumpsites in the District of Abobo, Akouedo and Vridi.

19 August 2008 will mark the 2nd anniversary of the toxic waste dumping in Abidjan. This terrible tragedy resulted in at least 16 deaths and more than 100,000 other victims.

At the outset, it is fair to say that the Government did not have the capacity and was not prepared to handle a crisis of this magnitude. I acknowledge that the Government had lot problems to deal with. However, while various relevant Ministries were mobilized to deal with the crisis, many did not have the capacity or the budget to respond adequately. While meeting with different Ministries, I realised that there was a lack of information sharing amongst them. Ministries seem to be interested in carrying out their specific mandates but had limited knowledge of the other activities that were being carried out by their counterparts. I would encourage the different Government bodies to start engaging with each other on a more regular basis and create greater synergies with each other. Given the challenge of inadequate capacity and financial means, it would be important to start acting and implementing follow-up activities with one unified approach and to ensure that such an incident never happens again. I acknowledge that the Presidential cell has played a coordinating role. However, there is still more that can be done. I would like to call on the Government to include civil society and victim associations in the follow-up of this crisis. Their voice is essential in informing the Government about the needs of the people and the realities on the ground.

According to the Government, the waste was dumped in a total of 18 dumping points across 7 sites, namely, Abobo, Akouedo, Koumassi, Maca, Plateau Dokui, Route d'Aleppe and Vridi. After almost two years, these sites have still not been decontaminated and continue to threaten the lives and health of tens of thousands of residents, across different social spectrums in Abidjan. Victims whom I have met with continue to complain of headaches, skin lesions, nose, throat and lung problems as well as digestive problems. I am very concerned about the situation especially for women, who have complained of an increase in premature births, early menopause and miscarriages since the dumping occurred. The Government has informed me that it does not have the technical capacity to clean up and decontaminate the dumpsites in a timelier manner. This should be an absolute priority. I am calling on the international community to provide more technical assistance to Côte d'Ivoire urgently. I applaud bodies such as UNEP and the Basel Convention that have rendered technical assistance by working with the Government to set up a waste management facility and an independent laboratory in Abidjan. However, this is not enough. The people of Abidjan need urgent assistance. After two years, they continue to live in precarious conditions and their right to a healthy and safe environment continues to be violated.

Another issue of great concern to me is the issue of compensation. I acknowledge that the Government has attempted to take steps in the registration of victims, those that registered at the health centres received free medical treatment during the wake of

the crisis. However, there is much more that needs to be done. Throughout my meetings with various stakeholders, the complaints seem to be very similar. Some complain of not being able to get registered to receive compensation, others claim to be compensated, although not adequately, while others have still not received any compensation whatsoever. Many victims, apart from feeling the direct threat to their health, have also had to leave their homes and businesses. Some have returned to their homes and businesses and continue to live and work next to these toxic waste dumps. They do not have the means to relocate or rebuild their businesses elsewhere. The Government needs to do more for its people. These victims have a right to receive adequate compensation for the suffering they have had to endure. I understand that the Government has informed residents that the compensation process is still going on. I appeal to the Government to mobilise all available resources and ensure that the victims receive adequate compensation more quickly.

The Ministry of Health should be provided with more financial resources and medicine in order to carry out appropriate follow-up for the victims and to monitor the toxic waste dumps. According to information I have received, free medical treatment was provided at the beginning of the crisis. However, I have been in contact with many victims who continue to display serious symptoms as a result of being exposed to the waste. I would like to call upon the Ministry of Health to carry out a health survey for the populations of the affected areas and to provide medical assistance to the victims urgently. Others should continue to do the same. Some of the victims I met are the most vulnerable, without enough money to eat, let alone pay for expensive medical bills. The Government needs to take more action to protect the right to health of these affected victims. The Ministry of Health should urgently establish intensive care units in major hospitals to treat new manifestations of illnesses related to toxic waste.

I would like to inform you that I will also be undertaking a mission to the Kingdom of Netherlands before the end of this year. As you know, the *Probo Koala* began its journey from Amsterdam. My mission there will include speaking with various stakeholders including the company concerned, Trafigura. I hope to be able to get a more comprehensive view of what happened and ascertain responsibility.

Lastly, the Government of Côte d'Ivoire should intensify the pursuit of pending criminal proceedings against individuals and corporate bodies implicated in this disaster. This is to send a signal to other transnational corporations and individuals that such crimes will not go unpunished and that Africa is not a cheap dumping ground. The victims must get the justice they deserve.

## CONCLUSION DE LA MISSION DU RAPPORTEUR SPECIAL SUR LES EFFETS DES DECHETS TOXIQUES EN COTE D'IVOIRE

*M. Okechukwu Ibeanu, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme a fait cette déclaration aujourd'hui :*

Mesdames et messieurs,

Je voudrais commencer par remercier le Gouvernement de Côte d'Ivoire qui m'a accordé une invitation en ma qualité de Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur les conséquences néfastes des mouvements et déversements illicites de produits et déchets toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme pour effectuer une visite dans la ville d'Abidjan du 3 au 8 août 2008. Invitation que j'attendais depuis longtemps.

J'aimerais exprimer ma reconnaissance au Ministère de l'environnement, des eaux et forêts qui a assuré les préparatifs et l'organisation de cette mission. J'adresse mes remerciements les plus chaleureux à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour le remarquable travail d'organisation ainsi que l'apport de connaissances techniques et locales utiles à ma mission, sans oublier l'appui logistique.

C'est essentiellement pour recueillir des informations directes au sujet des déversements de déchets toxiques sur le district d'Abidjan en août 2006 et leurs effets sur les droits de l'homme des habitants d'Abidjan que j'ai réalisé cette visite.

A cette occasion, j'ai rencontré un grand nombre de parties prenantes, dont la Primature, le Ministère des affaires étrangères, la Commission environnement du Parlement, la Présidente de l'ancienne Commission nationale d'enquête sur les déchets toxiques, le Président de la Commission internationale sur les déversements des déchets toxiques sur le district d'Abidjan, la Commission nationale des droits de l'homme de Côte d'Ivoire, le Gouverneur de District d'Abidjan, le Procureur de la République, le Ministère de la justice et des droits de l'homme, le CIAPOL, le Ministère de la production animale et des ressources halieutiques, l'Office national de la protection civile, le Ministère de la ville et de la salubrité urbaine, le Ministère de la santé et de l'hygiène, la Chambre du commerce et d'industrie, le Port autonome d'Abidjan, les institutions spécialisées des Nations Unies, la Banque mondiale, les membres de la société civile, les chefs de village et les victimes directement touchées par les déversements.

J'ai également pu me rendre sur les sites de décharge dans les districts d'Abobo, d'Akouedo et de Vridi.

Le 19 août 2008 marquera le deuxième anniversaire des déversements de déchets toxiques à Abidjan. Cette catastrophe terrible a fait au moins 16 décès et plus de 100.000 victimes.

D'emblée, il me semble juste d'affirmer que le Gouvernement n'avait pas les capacités ni n'était préparé à gérer une crise de cette envergure. Je reconnaiss que c'était là une tâche colossale. Cependant, même s'il est vrai que divers ministères pertinents ont été mobilisés pour affronter la crise, nombre d'entre eux n'avait ni la capacité ni le budget voulu pour gérer une telle crise comme il se doit. Lors de mes rencontres dans les divers Ministères, j'ai compris qu'il n'y avait pas de partage d'information entre eux. Apparemment, les Ministères cherchent à s'acquitter de leur mandat concret, sans être très au fait des mesures prises par les autres. J'encourage les différents organes du Gouvernement à entrer en rapport les uns avec les autres à intervalles plus réguliers et à mettre en place de meilleures synergies. En raison des contraintes que constituent le manque de capacités et de moyens financiers, il serait plus important d'entreprendre des activités de suivi dans le cadre d'une démarche unique et de garantir qu'un tel incident ne se reproduise plus. Je reconnaiss que la Cellule présidentielle a joué un rôle de coordination. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Je voudrais appeler le gouvernement à inclure la société civile et les associations de victimes dans le suivi de cette crise. Leur voix est essentielle et pertinente dans

l'information du gouvernement en ce qui concerne les besoins des populations et la réalité sur le terrain.

Selon le Gouvernement, les déchets ont été déversés sur 18 points dans 7 sites, notamment Abobo, Akouedo, Koumassi, Maca, Plateau Dokui, route d'Alepe et Vridi. Presque deux ans se sont écoulés depuis lors et cependant, ces sites n'ont toujours pas été décontaminés et continuent de menacer la vie et la santé de dizaines de milliers d'habitants appartenant à toutes les couches sociales d'Abidjan. Les victimes que j'ai rencontrées continuent de souffrir de céphalées, de lésions cutanées, d'affections ORL et de troubles digestifs. La situation des femmes me préoccupe particulièrement : elles se plaignent d'une augmentation du nombre de naissances prématurées, de ménopausées prématurées et de fausses-couches depuis les déversements. Le Gouvernement m'a fait savoir qu'il ne dispose pas des capacités techniques nécessaires au nettoyage et à la décontamination opportune des décharges. Voilà qui devrait être la priorité des priorités.

J'exalte la communauté internationale à fournir d'urgence davantage d'assistance technique à la Côte d'Ivoire. Je salue des organes tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Convention de Bâle qui ont apporté un concours technique en aidant le Gouvernement à mettre en place une installation de traitement des déchets ainsi qu'un laboratoire souterrain à Abidjan. La population d'Abidjan a grand besoin d'aide. Deux ans après l'incident, elle vit encore et toujours dans des conditions de grande précarité, tandis que son droit de vivre dans un environnement sain et sûr continue d'être violé.

Il y a une autre question qui suscite des préoccupations dans mon esprit : il s'agit des indemnisations. Certes, le Gouvernement a cherché à prendre des mesures pour enregistrer les victimes et il est vrai que les victimes qui se sont inscrites dans les cliniques ou dispensaires ont bel et bien reçu des soins dans la foulée de la crise. Néanmoins, il y a encore beaucoup à faire. Les plaintes entendues pendant mes rencontres avec les diverses parties prenantes se ressemblaient énormément. D'aucuns se plaignent de n'avoir pas réussi à s'inscrire pour obtenir d'indemnisation, d'autres regrettent que l'indemnisation reçue ne soit pas suffisante, tandis que d'autres encore n'avaient strictement rien obtenu. Outre le fait de se sentir menacées dans leur vécu, de nombreuses victimes se sont vues contraintes de quitter leur foyer et leur travail ou entreprise. Certaines ont pu réintégrer foyer ou entreprise et continuent de vivre et de travailler près des sites de déversement de déchets toxiques car elles n'ont pas la possibilité de se reloger ou d'installer leur entreprise ailleurs. Le Gouvernement doit redoubler d'efforts en faveur de son peuple. Ces victimes ont le droit de recevoir une indemnisation appropriée en raison des souffrances qui sont les leurs. Je crois comprendre que le Gouvernement a fait savoir aux habitants que le processus de versement d'indemnisation est en cours. Je lance un appel au Gouvernement pour qu'il mobilise toutes les ressources disponibles et veille à ce que les victimes reçoivent une indemnisation appropriée dans les meilleurs délais.

Le Ministère de la santé devrait aussi recevoir davantage de ressources financières et de médicaments afin d'assurer le suivi voulu dans l'intérêt des victimes et de surveiller les sites de déversement de déchets toxiques. Selon les informations qui me sont parvenues, des soins médicaux gratuits ont été fournis au début de la crise, mais j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreuses victimes qui manifestent encore de graves symptômes suite à une exposition aux déchets. J'invite le Ministère de la santé à mener une étude sur l'état de santé de la population vivant dans les zones touchées et à fournir une aide médicale d'urgence aux victimes. D'autres employeurs pourraient faire de même. Parmi les victimes, j'en ai rencontré de particulièrement

vulnérables : elles n'ont pas assez d'argent pour se nourrir, sans parler des frais onéreux des soins. Le Gouvernement doit prendre des mesures plus énergiques pour protéger le droit à la santé des victimes. Le Ministère de la santé devrait mettre en place, et ce d'urgence, des blocs de soins intensifs dans les grands hôpitaux afin d'y soigner les nouvelles manifestations d'affections liées au déversement de déchets toxiques.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que je vais également entreprendre une mission au Royaume des Pays-Bas avant la fin de l'année. Vous n'êtes pas sans savoir que le *Probo Koala* avait entamé son périple à Amsterdam. Ma mission dans ce pays comprendra des entretiens avec diverses parties prenantes, dont l'entreprise intéressée, Trafigura. J'espère ainsi me faire une idée plus complète des évènements et attribuer les responsabilités.

Enfin, le Gouvernement de Côte d'Ivoire devrait relancer la procédure pénale en souffrance à l'égard des particuliers et des entreprises impliqués dans cette catastrophe.

Cela aurait pour effet d'envoyer un message haut et fort aux autres entreprises transnationales et aux autres individus afin qu'ils sachent que de tels crimes ne peuvent demeurer impunis et que l'Afrique n'est pas une décharge dont on peut faire bon marché.

Les victimes doivent obtenir la justice qu'elles méritent. Encore une fois, merci beaucoup

**HT :** Merci M. le Rapporteur spécial. Nous ouvrons la session des question et réponses. Vous êtes priés de vous identifier en indiquant votre nom et l'organe de presse que vous représentez ici.

**Casimir Djézou (Fraternité Matin) :** *Je voudrais juste savoir si le Gouvernement vous a donné des explications sur le fait que certaines victimes et certains lieux pollués n'ont pas encore été dépollués et pour les victimes dédommagées ?*

**OI :** On m'a toujours répondu par une seule et même manière, à savoir absence de fonds. On a aussi évoqué la notion de compétences techniques qui manquaient pour réaliser la décontamination. Et si j'ai bien compris ce qu'on m'a dit, apparemment une société aurait été pressentie pour donner conseil en matière de décontamination. Cela dit, je constate que les avis demeurent très partagés concernant la liste ou les listes de victimes qui ont été dressées par les différentes parties prenantes. Et afin que l'indemnisation puisse être reversée aussi vite que faire ce peut aux victimes, j'ai demandé au Gouvernement d'entrer en rapport avec les autres parties prenantes qui détiennent les listes pour les mettre en conformité les unes avec les autres.

**Francis Kassi (ONUCI FM) :** *Récemment, lorsque le Rapporteur était en Côte d'Ivoire, il y a eu un sit-in de trois jours. Qu'est ce qu'il recommande en tant qu'expert, en tant que Rapporteur par rapport à ces victimes de Vridi. Il a des prétendues victimes qui travaillent à Vridi et qui disent avoir été contaminées mais que l'Etat refuse de les prendre en compte. Concrètement, que doit faire l'Etat ? Est-ce qu'on doit ici et maintenant les prendre en compte ?*

**OI :** Cela nous ramène à la même chose que j'ai mentionné tout à l'heure, c'est-à-dire l'incohérence entre les différentes listes. Le Gouvernement a rédigé ses propres listes tandis que les associations de victimes ont rédigé les leurs. Et elles ne sont pas

toujours compatibles. Mais il me semble indispensable de trouver une solution et de mettre ces listes ensemble et de les comparer pour trouver une solution et faire en sorte que personne ne demeure à l'écart de l'indemnisation.

**HT** : Merci au Rapporteur spécial. Nous avons deux annonces. La première concerne l'avion de l'ONUCI transportant le matériel électoral qui devait initialement attendu aujourd'hui, mais qui va arriver dimanche à 10 heures au GATL, côté ONUCI. Il y a eu un petit décalage en raison de formalités administratives qu'il fallait régler avant d'arriver en Italie. La deuxième annonce, c'est le Porte-parole militaire qui va vous faire le point de la tournée du Commandant de la Force à l'intérieur du pays en rapport avec la sécurisation des élections. Colonel Dafir

**Colonel Mustapha Dafir (Porte-parole militaire ONUCI)** : Mesdames, messieurs, bonjour. Le général de Division, Fernand Marcel Amoussou commandant la force de l'ONUCI prend part à des rencontres avec les autorités des pays limitrophes en vue de la sécurisation du processus électoral. Ces déplacements ont débuté avec l'annonce de la date des élections prévues le 30 novembre. Ils témoignent de la volonté de la force de l'ONUCI conformément à son mandat d'aider les ivoiriens à préparer les conditions de sécurité les meilleures pour les élections en fournissant l'appui technique et logistique nécessaire. Ainsi, le général Fernand Marcel Amoussou s'est déplacé dans les pays voisins en Guinée au mois de mai, au Ghana au mois de Juin, au Burkina au début de ce mois pour définir les procédures communes visant à aider à la sécurisation des frontières. Par ailleurs, les forces de la

Par ailleurs, les forces de la MINUL, la mission des Nations Unies au Liberia et l'ONUCI sont en contacts réguliers pour traiter ensemble tous les aspects liés à la sécurité du Libéria et de la Côte d'Ivoire. Des réunions périodiques avec les commandants des 4 forces présentes en Côte d'Ivoire sont organisées pour discuter de la mise en œuvre du volet militaire de l'APO. Le 25 juillet puis le 04 août derniers, des réunions ont eu lieu pour discuter de l'harmonisation des actions à entreprendre pour la sécurisation des élections. Le 04 et le 05 aout derniers, le Général Amoussou s'est rendu au nord ouest du pays pour visiter les unités de l'ONUCI, déployées le long des frontières de la Côte d'Ivoire avec le Liberia, la Guinée et le Mali. Cette visite a été l'occasion d'échanger avec les officiers FN commandants les zones de Man et d'Odienné. Ces deux derniers ont confirmé leur volonté de s'inscrire dans l'Accord Politique de Ouagadougou (APO). Merci

**HT** : Merci mon Colonel. Aurevoir et à dimanche 10 heures s'il vous plaît !!!!

\*\*\*\*\*

**Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:**

Hamadoun Touré, Porte-parole,  
Tél. : +225-06203317 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203320  
Email: [hamadoun@un.org](mailto:hamadoun@un.org).

<http://www.onuci.org>